



Centre du village

Voici quelques nouvelles du centre du village concernant

➤ les nouveaux bâtiments

- les nouveaux locataires ont investi leur logement depuis fin mars et tous les appartements sont loués ;
- l'Ensemble Hospitalier de la Côte a pris possession de ses locaux et a ouvert ses portes le 1^{er} juillet dernier, sous le nom de centre médical Pietro Sarto (artiste suisse peintre – graveur). Il a été inauguré le 2 juillet en sa présence. C'est un centre pluridisciplinaire dédié aux enfants avec des troubles neurologiques qui met à disposition l'expertise des diverses professionnelles neuropsychologie, neuropédiatrie, logopédie, etc. ;
- quant à l'épicerie, son déménagement dans ses nouveaux locaux est prévu mi-août, pour ouvrir ses portes aux env. du 23 août 2024. De plus amples informations vous seront données ultérieurement.

➤ la Place du village

Les travaux ont pris quelques retards liés à la production des pierres par la carrière ; tous les prestataires mettent tout en œuvre pour tenir les délais.



mai 2016



mai 2024

➤ Maison de Commune – côté RC30 Route du Vignoble

Dans le cadre de la réfection complète du nouveau centre du village, l'escalier de l'abri PC a été déplacé, afin de sécuriser la sortie des voitures (visibilité).

➤ Maison de Commune – Déplacement du parking des vélos Pick-e-bike

A la suite des travaux entrepris pour le déplacement de l'escalier de l'abri PC, le parc à vélos électriques Pick-e-bike, a déménagé de la Maison de Commune au bas du chemin qui mène à l'école, entre l'Auberge communale et l'arrêt de bus.



Travaux routiers

Dernière année régie sous la loi sur les péréquations intercommunales du 15 juin 2010, la Commune a entamé des travaux routiers sur le territoire communal, afin de bénéficier une dernière fois des retours financiers sur les dépenses thématiques. La Municipalité est tout à fait consciente de l'impact occasionné par ces travaux sur votre quotidien et des désagréments causés. Au terme de l'année, voire début 2025, les travaux conséquents devraient être terminés et la Municipalité vous remercie d'avance de votre patience et de votre compréhension durant cette période.

Voici un point de situation des travaux routiers :

➤ Réaménagement de la Rue de l'Eglise

En février dernier, le réaménagement de la Rue de l'Eglise a été mis à l'enquête publique, soit du 3 février au 3 mars 2024. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition et un appel d'offres en marché public a pu être lancé au mois mars. Après avoir adjugé lesdits travaux début mai, ils ont pu démarrer à la fin du même mois et ce pour une durée d'env. 6-7 mois, sous réserve des conditions météo et imprévus.

Les travaux de réaménagement sont prévus par tronçon de la manière suivante :



- ☞ zone 1 : Maison de Commune juste avant l'église (zone « Fontaine – Maison de Commune ») – prévision du 11.06 au 16.08.2024 :
- ☞ zone 2 « Eglise » : prévision du 27.06 à fin août ;
- ☞ zone 3 « zone Forge » : vers la fontaine de l'ancienne forge dès septembre 2024



- ☞ puis enchaînement avec le secteur « Est » de la Rue.

Par ailleurs, vu la saison estivale, la période n'est pas idéale pour planter les arbres. Leur plantation est planifiée pour cet automne.

➤ Réfection et aménagement de la Vieille Route de l'Etraz

Adopté par voie de préavis (N°7) en 2015 par le Conseil Communal, ce projet de restauration et réaménagement avec création d'un trottoir avait été mis en veille dans l'attente de la réalisation de la construction sur la parcelle 424 appelée les 4 Cœurs et/ou ancienne propriété de la Fondation Perceval. Ainsi, ce dossier a suivi la procédure ad hoc à savoir une mise à l'enquête publique du 17 avril au 17 mai 2015, qui n'a enregistré aucune opposition, ni remarque, et après adoption par le Conseil, il a été envoyé pour validation au Canton. Ce dernier a approuvé définitivement le projet de réfection de la chaussée et aménagements routiers à la Vieille Route de l'Etraz et au Chemin des Caronies, le 9 mai 2016.

L'achat récent de ladite parcelle reporte la réalisation d'un projet de construction, car pour mémoire, cette parcelle est soumise à un PPA qui détaille l'affectation, les conditions d'urbanisme, d'implantation et de construction, ainsi que les équipements. Ce PPA est toujours en vigueur et en cas de nouvelle affectation, elle devra être soumise

à l'autorité cantonale. Dans l'attente de connaître l'avenir des 4 Cœurs, un gardien viendra s'établir provisoirement dans un des anciens appartements, afin de garantir une présence au vu des nombreuses infractions enregistrées au cours de ces derniers mois sur le site. La servitude de passage à pied est garantie.

En mai 2023, un conseiller a déposé un postulat « La sécurité pour tous à Lavigny » auprès du Conseil communal, demandant entre autres la création d'un trottoir sécuritaire pour la Vieille Route de l'Etraz. Aussi, la mise en œuvre partielle du préavis N°7-2015 a été engagée à la mi-juin de cette année, et après avoir contacté la propriétaire de la parcelle jouxtant la route en lien avec les emprises nécessaires pour la création du trottoir. Ceux-ci se sont terminés le 25 juillet dernier, soit avec un peu d'avance grâce à un déroulement de chantier sans accroc et une météo pas trop capricieuse. Plus aucuns travaux ne sont prévus pour ce tronçon de route.

➤ **Projet d'aménagement de la Route d'Etoy- RC58 IL-S en traversée de localité**

Ce projet comporte deux volets : l'un concerne la réfection de la chaussée, de modération du trafic et de création d'un trottoir et l'autre concerne l'amélioration et la sécurisation de son réseau d'eau potable et de défense incendie, soit le remplacement de la conduite et le bouclage à la Route d'Etoy, tronçon RC 30 – Clos Rollin. Les deux projets ont été mis à l'enquête publique simultanément, soit du 4 mai au 3 juin 2024. Au terme du délai, aucune opposition ni remarque n'ont été enregistrées. Le 1^{er} volet est prévu dans le cadre du budget 2024 et le deuxième fait l'objet d'un préavis déposé le 15 mai 2024 auprès du Conseil communal. De plus, ils ont été soumis au préalable auprès du Canton, lequel a donné un préavis positif. Les deux projets ont été validés par toutes les instances. Ainsi, **les travaux ont été fixés du 19 août au 15 novembre 2024 environ** pour autant que les conditions météorologiques le permettent et que le chantier se déroule sans complications.

Ainsi, la route sera fermée durant cette période. CarPostal étudie une solution pour garantir la desserte de la Romanèche et de l'Institution de l'Espérance. Les lignes seront déviées sur Villars-sous-Yens. Une signalisation sera mise en place par la Direction Générale des Routes et de la Mobilité (DGMR).



➤ **Projet de réaménagement & assainissement du bruit de la Route du Vignoble / RC 30 Ouest**

Ce projet en regard des autres projets est simple, car il s'agit uniquement d'assainir le bruit par le remplacement du revêtement routier, modérer le trafic, réaménager les arrêts de bus (LHand) et adapter des trottoirs côtés Nord & Sud.

Ces travaux sont à l'enquête publique, au terme de laquelle les travaux devraient démarrer début septembre.

De plus amples informations vous seront transmises ultérieurement.

➤ **Route Moulin Martinet**

Après avoir enregistré des travaux divisés en trois tronçons, ils sont enfin terminés.

➤ **Route du Moulin de Lavaux - curage**

Rencontrant de nombreux problèmes d'obstructions des canalisations dues au calcaire, la Commune se voit dans l'obligation de procéder à un curage avec piquetage. Aussi, la route sera fermée quelques jours début septembre, et ce en accord avec les propriétaires du Moulin de la Vaux.

Ordures & Déchets



Déchèterie communale

Nous rappelons que certains déchets **ne peuvent pas être débarrassés à la déchèterie**, tels que les **pneus de véhicule**.

Pour mémoire, les pneus usagés doivent être déposés chez le vendeur où vous les avez achetés, chez un garagiste ou un centre auto, ou encore directement auprès d'un collecteur.

Ecorecyclage – Action compost

Nous vous informons que votre déchèterie vous offre gratuitement du compost. Il vous suffit de vous munir d'un contenant et vous servir. Ainsi, la boucle est bouclée : de vos déchets organiques à votre compost pour votre jardin.



Production
de compost

Nouveau Molok

Afin de mieux desservir le centre du village avec la construction des nouveaux appartements de la nouvelle place, un nouveau molok a été implanté en face de l'arrêt de bus.



Pour ne pas polluer les cours d'eau, il ne faut rien jeter ou déverser dans les

grilles de route et les caniveaux

Pour rappel, les grilles de récolte des eaux de surface ne sont pas raccordées à des stations d'épurations (STEP) contrairement à ce qui pourrait être pensé.

En effet, les eaux souillées (par ex. rinçage de sceau de peinture, solvant, essence, ciment, ou de détergeant) et les petits déchets (par ex. mégots de cigarettes) déversés ou jetés dans la grille de route, le caniveau, finissent directement dans la rivière, avec pour conséquence la pollution de l'eau et des écosystèmes, pouvant occasionner la mort des espèces vivantes.



Eclairage public LED

La Commune poursuit sa mue au niveau du réseau de l'éclairage public, afin de réduire les frais et de diminuer la pollution lumineuse. Après avoir installé les premiers luminaires LED en télégestion à la Route du Moulin Martinet, les changements de lampes se sont poursuivis à la Rue de l'Eglise, Rue des Pontets et vers l'Auberge communale, suivis prochainement à la Route d'Etoy. Ce système sera installé au fur et à mesure sur l'ensemble du territoire communal.



Eteignons les lumières pour mieux voir la nuit

Pour la première année, au vu des travaux entrepris sur le réseau de l'éclairage public, la Municipalité a décidé de participer cette année au projet Perséides.



De quoi s'agit-il ? Fondé à Orbe en 2019, le Projet Perséides est une association à but non lucratif dont le but est d'éteindre, chaque année, dans toute l'Europe, l'éclairage artificiel dans la nuit du 12 au 13 août. Cette action de redécouvrir la nuit et son spectacle de pluie d'étoiles filantes sera à son apogée cette nuit-là. Si les conditions sont optimales, il est possible de voir plus de 200 étoiles filantes à l'heure !

Ainsi, sur les secteurs où l'éclairage public en télégestion a été installé, **les candélabres seront éteints durant cette nuit, sauf pour les passages piétons**. Vous pouvez y participer en éteignant vos éclairages de jardin et/ou en vous promenant dans votre village.

Place de jeux

Acceptée par voie de préavis en décembre dernier, la place de jeux, située derrière l'Auberge communale et à côté de l'école, a fait beaucoup de plaisir des enfants et de leurs parents. Quelques adaptations techniques doivent encore être apportées, mais vous y êtes toutes et tous bienvenus pour passer un moment agréable à l'ombre de sa belle végétation.



Emondage des haies Et des arbres

Il est rappelé aux propriétaires et gérants de bien-fonds que les dispositions de l'art. 39 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles de son règlement d'application sont les suivantes :

Les ouvrages ou plantations ne doivent pas nuire à la sécurité du trafic, notamment par le biais d'une diminution de la visibilité. **Les haies** plantées en bordure des voies publiques doivent être taillées, dans le but que :

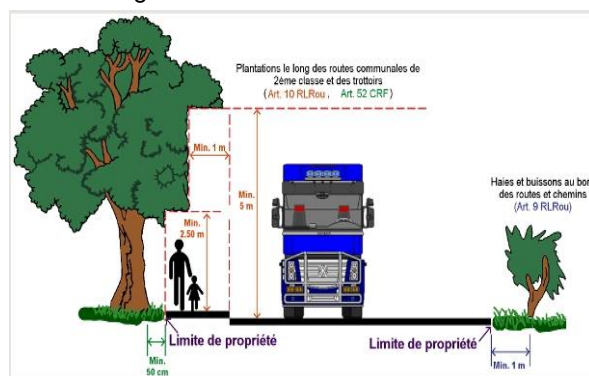
- leurs branches ne dépassent pas la limite ;
- elles doivent être plantées à 1m. au minimum de la limite ;
- leur hauteur n'excède pas :
 - ☞ 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue,

☞ 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués afin que leurs branches soient maintenues :

- au bord des chaussées : à 5 mètres au-dessus et à 1 mètre à l'extérieur de celles-ci,
- au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Selon les dispositions des art. 123 à 128 et 142 al. 8 du Code rural et foncier du 8 décembre 1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées pour qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'art. 2 de l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.



TOUR DE ROMANDIE FEMININ 2024 Du 6 au 8 septembre 2024

Peut-être l'avez-vous lu dans la presse, mais cette année, la dernière étape du Tour de Romandie aura lieu dans notre Région, à Morges plus précisément. Il s'agit d'une étape en boucles Morges-Morges. A cette occasion, les coureuses passeront par deux fois à travers notre village le dimanche 8 septembre 2024, soit aux env. entre 12h00 et 14h00.



Venez nombreuses et nombreux les soutenir le long de la route. Le TTL animera un stand à la croisée de Lavigny, St-Livres et Aubonne.



Calendrier des événements à venir (sous réserve) :

- Mercredi 31 juillet : Fête nationale – 1^{er} Août
- Nuit 12-13 août : Projet Perséides
- Dimanche 18 août : FC Lavigny – Pully Football III – 11h00
- Samedi 24 & 31 août : FC Lavigny juniors – Gimel/Bière II et FC Lavigny juniors – Italia Nyon IV
- Dimanche 8 septembre : Tour de Romandie